

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : Service Gestion des déchets (SPIC) – Prolongation d'un contrat de droit privé**

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 6 avril 2023**

**L'an deux mille-vingt-trois et le six avril à 18h30,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MALLEIN. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WROBEL. ZUCCHERO.  
Absents excusés : MMES MRS. CUCCURU. GROS (Pouvoir B. ALLARD). MARCHAIS (Pouvoir P. ZUCCHERO). MANSOZ. MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). ROSSI. ROULAND (Pouvoir P. DUPERCHY). VANBERVLIET (Pouvoir A. BOIS). WDOVIK (Pouvoir D. WROBEL).

\*\*\*\*\*

Le Président,

**Rappelle** à l'assemblée la délibération n°2022\_19\_05\_7 approuvant le recrutement d'un agent de droit privé à temps non complet (13.93/35ème) pour une durée d'un an à compter du 27/05/2022 en renfort du poste d'agent d'accueil de la déchetterie ;

**Explique** que le contrat de l'agent en place arrive à échéance le 26/05/2023 et que le besoin de renfort est toujours présent ;

**Propose** à l'assemblée de prolonger le contrat de l'agent en place jusqu'à sa durée maximum (18 mois) soit une prolongation de 6 mois du contrat actuel dans les mêmes conditions de rémunération (traitement horaire : 15.70€ brut/heure).

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de prolonger le contrat de droit privé à temps non complet (13.93/35ème), créé par délibération le 19/05/2022, pour une durée de 6 mois à compter du 27/05/2023 avec un traitement horaire de 15.70€ brut/heure ;

AUTORISE le Président à signer l'avenant au contrat de droit privé à intervenir à cet effet et toute pièce se rapportant à cette affaire ;

DIT les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

